

DELIBERATION

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/12/2017

Publication : 22/12/2017

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical exceptionnel du mardi 19 décembre 2017
Délibération n° : 2017-69
Date de convocation : mercredi 13 décembre 2017



Objet : Décision modificative n°6 du budget général

Secrétaire de séance : Danielle GUIGNARD

Président : Christian GROSSAN

Région : Chantal EYMEUD, Conseillère régionale, titulaire, présente (3 voix), Anne-Marie FORGEOUX, Conseillère régionale, titulaire, excusée (3 voix, donne pouvoir à Chantal EYMEUD);

Département : Valérie GARCIN-EYMEUD, Conseillère départementale, titulaire, excusée (2 voix) ; Marcel CANNAT, Conseiller départemental, titulaire, excusé (2 voix);

Communauté de communes du Guillestrois-Queyras : Christian LAURENS, conseiller communautaire, titulaire, présent (1 voix); François QUEREL, conseiller communautaire, titulaire, présent (1voix) ;

Communes :

Abrès : Jacques BONNARDEL, Maire, excusé, Robert BOURCIER, Conseiller municipal, excusé ;

Aiguilles : Serge LAURENS, Maire, présent, Pascal GIRAUD, Conseiller municipal, présent ;

Arvieux : Philippe CHABRAND, Maire, présent, Alain BLANC, Délégué, présent ;

Ceilac : Christian GROSSAN, Maire, présent, Jeanne FAVIER CARGEMEL, Adjointe au Maire, excusée ;

Château-Ville-Vieille : Jean-Louis PONCET, Maire, excusé, Laurent NIFENECKER, Conseiller municipal, excusé (donne pouvoir à Pascal GIRAUD) ;

Eyglers : Marcel PRA, Adjoint au Maire, présent ;

Guillestre : Bernard LETERRIER (titulaire), Maire, excusé, Patrick PEREZ (suppléant), présent ;

Molines-en-Queyras : Jean – Paul HOFFMANN, Adjoint au Maire, présent, Francis MARTIN, excusé ;

Ristolas : Vanessa DEVELAY, Adjointe au Maire, excusée, Marie-Josée NOUHAUD, excusée;

Saint-Véran : Mathieu ANTOINE, Adjoint au Maire, présent, Danielle GUIGNARD, Maire, excusée.

Assistaient également au Comité syndical :

Région PACA – Direction du développement des Territoires des Grandes Alpes : Robert GENTILI

Commune de Vars : Raphaëlle MARTOIA

Les Amis du Parc : Christophe THOMAS et Pierre BLANC.

Exposé des motifs :

Le projet TEPCV (Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte) est bénéficiaire d'une subvention complémentaire de la part de l'État, qui va le financer à hauteur de 80% au maximum, en relation notamment avec des actions à mener par le Parc.

Afin de mener à bien ces actions n°15 et 20 prévues dans l'avenant à la convention signé le 3 mai 2017, il convient de procéder au vote de crédits supplémentaires.

Vu :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-1 et suivants ;

Considérant :

- Qu'il est nécessaire d'engager les actions relatives au projet TEPCV avant la fin de l'année 2017 pour pouvoir bénéficier de la subvention accordée ;

- Que certaines de ces actions n'ont pas été inscrites au budget primitif dans l'attente de la confirmation des financements.

Le Comité Syndical du Parc naturel régional du Queyras, réuni le mardi 19 décembre 2017, après en avoir délibéré, et voté par, décide :

Nombre de membres en exercice : 24

Nombre de suffrages : 30

Nombre de membres présents : 13

Nombre de membres représentés : 2

Nombre de suffrages exprimés

Contre : 0 Pour: 19

Abstentions : 0

- De procéder au vote de crédits supplémentaires suivants sur le budget de l'exercice 2017 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

COMPTES DE RECETTES

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
74	74718		Subvention TEPCV 2 – action n°20	12'000 €
74	74718		Subvention TEPCV 2 – action n°15	1'600 €
Total				13'600 €

COMPTES DE DÉPENSES

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
011	617		Étude de programmation architecturale du bâtiment du Col de l'Izoard (action n°20)	12'000 €
011	617		Diagnostic et état des lieux – refuge du Viso (action n°15)	800 €
011	6228		Communication (action n°15)	800 €
Total				13'600 €

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.



**Le Président
Christian GROSSAN**